



Vous recherchez un professionnel pour réaliser votre projet.



Votre ou vos cadeaux sera alors livré directement chez vous, ou en agence.

Selon votre choix, indiqué sur votre commande



Vous décidez alors de passer commande auprès de B'Plast.



Vous pouvez maintenant choisir un / des cadeaux parmi un large choix proposé

<http://b-plast.pass-direct.com/b-plast-parrainage/>



Votre projet se concrétise ...



Nous vous récompensons en vous attribuant des points fidélité. Vous êtes alors parrain, membre du Club Parrainage B'Plast.

1500€ de commande filleul = 10 points + Des points bonus en fonction du nombre de filleuls que vous avez.



... et vous êtes satisfait.



Ce nouveau client, appelé filleul, passe alors commande auprès de B'Plast suite à vos recommandations

En indiquant qu'il a été recommandé par vous.



Vous décidez donc de parler de B'Plast auprès de vos proches, amis, collègues, voisins ...



Une de vos connaissances recherche justement un professionnel pour réaliser son projet

CLUB PARRAINAGE B'PLAST
199 rue de l'Allière
14500 VIRE

Tél : 02 31 66 38 29
Mail : parrainage@bplast.fr

Comment choisir ses cadeaux ?

Une collection « MERCI B'PLAST », vous est réservée !

Toute une gamme de cadeaux toujours plus beaux et plus attrayants, allant de 35 à 837 points vous est proposée.

1- Choisissez votre ou vos cadeaux, en fonction du nombre de points que vous avez cumulés.

2- Puis, renvoyez-nous votre bon de commande en inscrivant bien les collections et les cadeaux choisis.

3- Nous vous les ferons parvenir dans les plus brefs délais.

Entrez-vite dans le Club B'Plast et découvrez les collections « MERCI B'PLAST » sur :

<http://b-plast.pass-direct.com/b-plast-parrainage/>

Augmentez vos points en multipliant les contacts !

Vous parrainez un filleul et recevez automatiquement (dès le second filleul), des **points bonus supplémentaires** à sa première commande. Vous recevez également des points gagnés au prorata de sa commande et votre filleul gagne aussi un cadeau.

Règlement Club Parrainage B'Plast

Organisateur

Article 1 - La SAS B' PLAST INDUSTRIE au capital de 13 000 000 € - Locataire gérant du fonds de commerce de B' PLAST SAS - Siège Social : ZA du Maupas - rue de l'Allière - 14500 VIRE - SIREN 504546102 - APE 2223 Z, organise une opération de parrainage sous l'appellation "Club Parrainage".

Participation

Article 2 - Cette opération est ouverte à tous les clients de B' Plast, personnes majeures résidant en France métropolitaine ou dans les Dom Tom : à l'exception du personnel de la société organisatrice ou des membres de leur famille. Elle est mise en place à compter du 15 septembre 2001.

Principe

Article 3 - Tout client B'Plast devient parrain dès qu'une personne s'est présentée de sa part et a passé une commande chez B'Plast. Le parrain reçoit alors des points pour la première commande passée par son filleul.

Le nombre de points est attribué selon la règle suivante : 1 500,00 euros TTC de commande du filleul = 10 points pour le parrain. Les points donnent accès à un catalogue cadeaux pour le parrain.

Bonus

Article 4 - Le parrain reçoit :

- 10 points de bienvenue quand il est lui-même nouveau client et qu'il vient de passer une 1^{ère} commande,
- des points supplémentaires par filleul, à compter du 2^e filleul parrainé (et jusqu'à 5^e), selon le barème suivant :

Nbre de filleuls	Bonus
Filleul n°1	0
Filleul n°2	10
Filleul n°3	20
Filleul n°4	30
Filleul n°5	40
Nbre de points obtenus	
Pour 5 filleuls	100

Information

Article 5 - Chaque parrain est informé par courrier de son nouveau solde à chaque nouveau filleul.

Le filleul

Article 6 - Le filleul qui passe une commande sur la recommandation d'un parrain, reçoit en guise de bienvenue un cadeau à choisir dans une sélection qui lui sera fournie. Cette sélection lui sera remise par un Conseiller B' Plast.

Cadeaux

Article 7 - L'opération est annoncée dans un catalogue qui présente une sélection de cadeaux au choix pour le parrain. Le 1^{er} palier se situe à 35 points. Les cadeaux proposés ne pourront en aucun cas être échangés contre des espèces ou contre un cadeau ne figurant pas dans la sélection. Parrains et filleuls recevront leur(s) cadeau(x) dans un délai de 8 à 12 semaines maximum (sauf délai particulier pour certains articles). En cas de rupture de stock, les cadeaux proposés seront remplacés par des cadeaux de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Loi informatiques et libertés

Article 8 - Conformément à la loi informatiques et libertés, les participants peuvent s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins publicitaires ou promotionnelles en écrivant à l'adresse du siège social B' Plast.

Participation

Article 9 - Le simple fait de participer à cette opération de parrainage entraîne l'acceptation pleine et entière de ses modalités et de son règlement. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si des raisons indépendantes de leur volonté les amenaient à reporter, écourter ou à annuler l'opération. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation voire du négoce des lots gagnés.

Dès que vous aurez obtenu le minimum de points requis, vous recevrez un bon de commande qu'il vous suffira de remplir très lisiblement.

Vous pouvez aussi choisir de cumuler vos points afin de choisir un cadeau d'une valeur supérieure, ou aussi de commander également plusieurs cadeaux, à concurrence de votre total de points.

Vous pouvez choisir le lieu de livraison de votre cadeau : à votre agence B'Plast habituelle, ou bien directement chez vous, à votre adresse personnelle.

Une fois votre sélection faite, remplissez-le bon de commande et adressez-le à l'adresse ci-contre.



Votre contact
B'Plast Club
Parrainage

CLUB PARRAINAGE B' PLAST
199 rue de l'Allière
14500 VIRE

Tél : 02 31 66 38 29
Mail : parrainage@bplast.fr